

# NODIER ET LE COMMERCE DES VAMPIRES

DANIEL SANGSUE\*

Il est juste de me tenir compte du peu d'importance que j'attache à mon nom littéraire...

Nodier, *Le Drapeau blanc*, 26 février 1820.

Charles Nodier, on le sait, a joué un rôle décisif dans la diffusion du thème du vampire en France à l'époque romantique. Comment a-t-il été amené à s'intéresser à ce thème ? On peut penser que c'est à la faveur de son séjour en Illyrie, entre 1812 et 1813. Il était fatal en effet qu'il se sentît concerné par les vampires en vivant plusieurs mois dans une région qui était alors considérée comme un des centres névralgiques de leur activité. Ses contacts avec les Morlaques, réputés pour leur croyance aux vampires et, peut-être, à l'intérieur de cette population, avec de malheureux autochtones atteints de vampirisme expliqueraient également sa contribution à la littérature vampirique.

C'est l'opinion d'un critique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Émile Montégut, qui affirme que le séjour illyrien de Nodier a eu une influence déterminante sur son « vampirisme »<sup>1</sup>. Pour Jean Larat, au contraire, l'épisode illyrien « entre peu en compte » dans la genèse des œuvres de 1820<sup>2</sup>, et son jugement est partagé par Rudolf Maixner, auteur d'une monographie sur *Charles Nodier et l'Illyrie* : « Nodier aurait chéri le thème du vampirisme même s'il n'avait jamais vu l'Illyrie »<sup>3</sup>.

\* Université Stendhal, Grenoble III.

1. E. Montégut, « Charles Nodier », *Revue des Deux Mondes*, 1882.

2. J. Larat, *La Tradition et l'exotisme dans l'œuvre de Charles Nodier*, Paris, 1923. Réimpr. Slatkine, 1978, p. 126.

3. R. Maixner, *Charles Nodier et l'Illyrie*, Paris, Didier, 1960, p. 70.

Qui faut-il croire ? Le dossier est complexe et, au-delà des considérations sur la vie et les goûts de Nodier par lesquelles on explique habituellement sa prédilection pour les vampires, peut-être faut-il reprendre l'enquête en resituant ce « vampirisme » dans un contexte plus large : celui d'un *commerce* qui n'implique pas seulement des rapports avec un thème privilégié, mais des positions dans le champ littéraire, avec les enjeux symboliques, éditoriaux et financiers qui s'y attachent.

#### AVANT L'ILLYRIE

Nodier n'a pas découvert les vampires en Illyrie. Dans un texte intitulé « De quelques phénomènes du sommeil », publié dans la *Revue de Paris* en 1831, il place avant son séjour en Illyrie un voyage en Bavière au cours duquel il aurait rencontré un jeune peintre italien sujet à de terribles cauchemars. Jadis proscrit et en proie à la plus noire misère, le jeune homme en question avait vu la femme qu'il aimait mourir de faim entre ses bras, et cru entendre cette malheureuse lui souffler, en une ultime preuve d'amour : « Mange-moi si tu as faim » (inutile de préciser qu'on est ici en pleine littérature « frénétique »). Depuis, le jeune peintre souffrait d'accès de somnambulisme si graves qu'ils nécessitaient qu'on l'attache à son lit :

— L'infortunée qui m'a dit de la manger pour soutenir ma vie, s'écria-t-il, en se renversant avec horreur et en couvrant ses yeux de ses mains..., il n'y a pas une nuit que je ne la déterre et que je ne la dévore dans mes songes... ; pas une nuit où les accès de mon exécrable somnambulisme ne me fassent chercher l'endroit où je l'ai laissée, quand le démon qui me tourmente ne me livre pas son cadavre ! Juge maintenant si tu peux coucher près de moi, près d'un vampire!...<sup>4</sup>

Nodier date soigneusement cet épisode, qui sert à illustrer, du moins en apparence, ses théories sur le rêve : vingt-quatre ans avant le moment de l'écriture et cinq ans avant qu'il n'aborde « aux frontières des Morlaques »<sup>5</sup>. La curieuse *affection* dont souffrait le jeune peintre italien lui aurait donc révélé, en 1807, une forme de vampirisme. Mais, en fait, une forme... non conforme, à laquelle le nom que s'applique le jeune peintre ne convient pas, puisqu'il s'agit ici plutôt de nécrophagie. Nodier est encore, littéralement, en deçà de la frontière...

Un autre élément témoigne d'une « pratique » des vampires antérieure au passage de cette frontière, et cette fois il ne s'agit pas d'une construction rétrospective. Quelques mois avant son départ pour l'Illyrie, Nodier envoie à Gabriel Peignot une page échantillon de l'ouvrage sur les dic-

4. Ch. Nodier, « De quelques phénomènes du sommeil », *Réveries*, éd. Plasma, 1979, p. 121.

5. *Ibid.*, p. 119 et 121.

tionnaires qu'il est en train de préparer (le futur *Examen critique des dictionnaires*). Or la page qu'il choisit comporte l'entrée suivante :

*Redivive*. Adj. de 2<sup>e</sup> genr.

« Qui renaît (vampire). Calmet » (Boiste)

Le siècle prochain ne saura plus ce que c'était que D. Calmet et les vampires.

*Redivive* serait un mot assez heureux pour certains animaux qui ont une résurrection apparente comme le *tardigrade rotifère* ou pour certains ouvrages auxquels les circonstances rendent une vie momentanée comme *Conaxa*<sup>6</sup>.

Cette notice est intéressante à plus d'un titre : elle indique que Nodier a entendu parler des vampires (comme tout le monde à cette époque) à travers le traité de Dom Calmet ; elle nous fait en outre rencontrer le « rotifère », un animalcule que nous retrouverons, et, surtout, elle associe déjà le vampire à un commerce : c'est, comme par hasard, à travers une page où il figure que Nodier espère allécher Gabriel Peignot et lui vendre sa critique des dictionnaires. Enfin, le commentaire qui accompagne la définition de Boiste révèle une conception voltairienne des vampires : « Le siècle prochain ne saura plus ce que c'était que D. Calmet et les vampires ». Curieusement, Nodier donne congé aux vampires au moment où il s'apprête à « aborder à leurs frontières ».

#### L'INCUBATION ILLYRIENNE

Quand il rédige ses observations critiques sur les dictionnaires, Nodier est en rade à Quintigny, hameau perdu de l'Arbois. Il cherche depuis plusieurs années un poste stable et songe même à partir pour la Louisiane. Aussi, lorsqu'on lui offre un poste de bibliothécaire de la ville de Laybach (l'actuelle Ljubljana), alors chef-lieu des Provinces illyriennes, n'hésite-t-il pas à émigrer avec femme et enfant<sup>7</sup>. Après avoir péniblement récolté la somme nécessaire au voyage, il rejoint son poste à la fin décembre 1812. En fait, il doit s'occuper avant tout du journal officiel des Provinces illyriennes, le *Télégraphe*, qui était publié depuis 1810 par l'administration française et pour lequel celle-ci désirait un rédacteur professionnel. Cette tâche de journaliste qu'il assume à lui seul pour la partie française

6. Ch. Nodier, *Correspondance générale 1793-1813*, établie, présentée et annotée par J. R. Dahan, thèse de l'Univ. de Dijon, dactyl., t. III, p. 1615, lettre CCXXX. Cette page échantillon n'est pas reproduite par Dahan dans son édition imprimée de la *Correspondance de jeunesse* de Nodier, Droz, 1995 (t. II, p. 537-538, lettre CCXXXIII). Dans cette citation comme dans les suivantes, j'ai modernisé l'orthographe de Nodier.

7. Rappelons que ces provinces, cédées par l'Autriche à la France en 1809 par le traité de Schoenbrunn, comprennent la Carniole, l'Istrie et des parties de la Carinthie, de la Croatie et du Tyrol, plus la Dalmatie, française depuis 1805. C'est par l'entremise de son beau-frère M. de Tercy, secrétaire général de l'Intendance d'Illyrie, que Nodier a obtenu son poste.

(d'autres rédacteurs prenant en charge les parties allemande, italienne et slave) ne lui laisse pas le temps de s'occuper de la bibliothèque, confiée à un adjoint qui touche ses appointements. Le *Télégraphe* aurait pu lui rapporter beaucoup d'argent, suivant les calculs qu'il soumet à Charles Weiss au début de son séjour<sup>8</sup>. Malheureusement, il ne peut toucher cet argent qu'avec des mois de retard et, au moment où il commence à jouir d'une certaine prospérité, les Provinces illyriennes sont rétrocédées à l'Autriche : en août, il quitte Laybach avec l'administration française qui se replie à Trieste. Après un mois pendant lequel la publication du *Télégraphe* se poursuit, Nodier doit rentrer en France en catastrophe. A son arrivée, il écrit à Weiss :

J'ai perdu en Illyrie 16 000 francs d'appointements que j'avais depuis vingt-quatre heures, tous mes meubles, tous mes habits, tout mon linge, tous mes livres, toutes mes collections, tous mes manuscrits ! J'ai vécu pendant deux mois dans les anxiétés les plus cruelles. J'ai été jeté deux fois par les voitures publiques dans des précipices affreux : ma femme et mon enfant ont eu trois fois le même accident. J'ai ramené ma petite famille demi-nue et Désirée avec des béquilles qu'elle portera peut-être longtemps<sup>9</sup>.

Le retour d'Illyrie ressemble à une débâcle. En apparence, Nodier a tout perdu et son séjour à Laybach a été une très mauvaise affaire. Mais en apparence seulement, car s'il se solde par une perte sèche dans l'immédiat, ce séjour ne cessera de produire des bénéfices par la suite.

Nodier a résidé neuf mois en Illyrie, et cette durée est bien celle d'une gestation, ou plutôt d'une *incubation* (il s'agit de vampires !) : tout se passe comme si le thème du vampire avait alors été déposé en lui à l'état d'embryon, pour se développer presque à son insu et ne voir le jour qu'après son retour en France. Comme il avait adopté, on l'a vu, une position voltairienne sur l'existence des vampires, il fallait s'attendre à un rendez-vous manqué avec ceux d'Illyrie. Et, de fait, il est très peu question de ces créatures dans la « Statistique illyrienne » du *Télégraphe* où Nodier présente régulièrement des ouvrages nouvellement parus qui concernent les Provinces<sup>10</sup>. On ne les rencontre que dans l'un des quatre articles qu'il consacre aux « Poésies illyriennes » (11, 22, 23 avril et 13 juin 1813) et encore est-ce de façon incidente, à propos du chant des bardes illyriens :

Qu'on se représente d'abord le chantre morlaque, avec son turban cylindrique, sa ceinture de soie tissée à mailles, son poignard enfoncé dans une gaine de laiton garnie de verroteries, sa longue pipe à tube de cerisier ou de jasmin, et son brode-

8. « L'état du journal m'a été remis ce matin. Il y a 13 000 francs de frais de bureau et d'impression et 2 500 francs de rapport. Comme je suis comptable à moi seul et sans aucune rendue, le calcul du produit est facile et même satisfaisant ». Ch. Nodier, *Correspondance* publiée par A. Estignard, Paris, Librairie du Moniteur universel, 1876, lettre LXVI, 2 janvier 1813, p. 142.

9. Lettre du 11 novembre 1813, citée par R. Maixner, *op. cit.*, p. 33.

10. On trouvera la liste de ses articles dans l'appendice du livre de R. Maixner.

quin tricoté, chantant le *pismé* ou la chanson héroïque, en s'accompagnant de la *guzla*, qui est une lyre à une seule corde composée de crins de chevaux, entortillés. C'est ordinairement après les premières heures du soir que le Morlaque se promène sur la montagne, en racontant dans son chant monotone, mais solennel, les exploits des anciens barons slaves. Il ne voit pas les ombres de ses pères dans les nuages, mais elles vivent partout autour de lui. Celle de l'homme hospitalier et fidèle, qui n'a point été désavoué par ses amis dans l'assemblée du peuple, et qui a été brave à la guerre, descend souvent à travers les rameaux des yeuses dans un rayon de lune; elle tremble sur le gazon de sa tombe, la caresse d'une lumière douce, et remonte. Celle du méchant s'égare dans les lieux abandonnés; elle fréquente les sépultures, déterre les morts, ou, plus téméraire, va boire dans un berceau négligé de la nourrice, le sang des enfants nouveau-nés. Souvent un père épouvanté a rencontré le vampire tout pâle, les cheveux hérissés, les lèvres dégouttantes, et le corps à demi-enveloppé des restes de son linceul, penché sur la petite famille endormie, parmi laquelle, d'un regard fixe et affreux, il choisit une victime. Heureux s'il parvient à trancher alors d'un coup de son *hanzar* les jarrets du cadavre; car désormais celui-ci ne sortirait plus de son cercueil<sup>11</sup>.

Contrairement à ce qu'elle pourrait laisser accroire, cette évocation ne doit rien à une quelconque fréquentation du folklore morlaque ou à des témoignages recueillis sur le terrain. Nodier la compose en s'appuyant sur le *Voyage en Dalmatie* de l'Abbé Fortis, dont il exploite en particulier les chapitres VIII (« Des superstitions des Morlaques ») et XIV (« De la poésie, de la musique, des danses et des jeux des Morlaques »)<sup>12</sup>. Il ne s'en cache d'ailleurs pas, puisqu'il nomme Fortis un peu plus loin. Mais il faut remarquer que le *Voyage en Dalmatie* ne parle que de la propension des vampires à sucer le sang des enfants; il ne dit rien de la tendance à déterrer des cadavres que Nodier leur prête. Visiblement, au moment où il écrit son article du *Télégraphe*, il n'est pas encore tout à fait au point dans sa connaissance des mœurs des vampires.

Celle-ci apparaît donc avant tout livresque. Les informations qu'il nous donne, Nodier n'avait pas besoin d'aller jusqu'en Illyrie pour les rédiger, puisqu'il lui suffisait d'ouvrir Fortis. Mais le fait d'y être allé sera, on va le voir, plus déterminant que les informations rapportées.

#### D'UN VAMPIRISME L'AUTRE

A peine rentré en France, Nodier est nommé rédacteur au *Journal des Débats*. Parmi les articles qu'il publie en 1814, il reproduit ceux qui avaient paru dans le *Télégraphe* en changeant leur titre primitif de « Poésies illyriennes » en celui de « Littérature slave ». Ces articles seront

11. Ch. Nodier, « Littérature slave », *Mélanges de littérature et de critique*, mis en ordre et publiés par A. Barginet, Paris, Raymond, 1820, t. II, p. 354-355.

12. Abbé Fortis, *Voyage en Dalmatie*, trad. de l'italien, Berne, Société typographique, 1778, t. I, resp. p. 95 sq et 129 sq.

repris dans les *Mélanges de littérature et de critique* rassemblés en 1820 et, moyennant quelques modifications, dans la notice « Illyriennes (Langue et littérature) » du *Dictionnaire de la Conversation* en 1836. Cette réutilisation multiple et les petits profits qui s'y attachent montrent que le bilan du séjour en Illyrie n'est finalement pas entièrement négatif. Surtout qu'en exploitant son fonds illyrien, Nodier se pose peu à peu en spécialiste de la littérature et des coutumes des peuples slaves. Il rend compte d'un mémoire qui vient de paraître sur l'Illyrie et la Dalmatie (*Journal des Débats*, 1<sup>er</sup> et 7 février 1815), il rédige l'article Fortis de la *Biographie Michaud* et, outre d'autres articles illyrisants, il publie plus tard des ballades, « Le Bey Spalatin » et « La Femme d'Asan », dont il se donne pour le traducteur. Suivant la formule de Voyslav Yovanovitch, qui a étudié le rôle de ces textes dans la genèse de la *Guzla* de Mérimée, Nodier s'est forgé « la réputation de se connaître aux choses d'Illyrie »<sup>13</sup>. Ce qui a contribué de façon déterminante à cette réputation et l'a étendue dans le grand public, c'est bien sûr son roman *Jean Sbogar* (1818), dont l'action se passe en Illyrie (autour de Trieste) et qui contient de nombreux développements sur les mœurs et le folklore des Dalmates<sup>14</sup>.

Nodier jouit donc, en ce qui concerne les « choses d'Illyrie », d'une autorité qui tient à la fois aux compétences qu'on lui prête en la matière et au prestige de celui qui est allé là-bas, et qui a voix au chapitre. Cette double caution lui permet d'être l'homme de la situation au moment où le vampire fait son apparition décisive dans le paysage littéraire avec le récit de Byron-Polidori publié en 1819 par le *New Monthly Magazine*, texte qui lance, comme on sait, la vogue du vampire en Europe. Nodier, qui a déjà su tirer profit de la mode du brigand généreux avec *Jean Sbogar*, va s'approprier le thème du vampire. A la sortie de la traduction française du récit de Byron-Polidori par Henri Faber<sup>15</sup>, il en publie un compte rendu dans *Le Drapeau blanc* du 1<sup>er</sup> juillet 1819. Ce compte rendu relève d'une stratégie extrêmement habile ; grâce à lui, Nodier opère son passage du vampire illyrien au vampire byronien.

Après avoir qualifié la « fable des vampires » de superstition, il montre qu'elle se rencontre universellement et qu'elle a souvent été prise en compte par des institutions et des disciplines qui font « autorité » : les tribunaux, la théologie, la médecine et, malgré ses réticences, la philosophie. Ensuite il ramène le vampirisme à un phénomène de somnambulisme :

13. V. M. Yovanovitch, *La Guzla de Prosper Mérimée*, Grenoble, Allier, 1910.

14. Ch. Nodier, *Jean Sbogar*, éd. Jean Sgard, Champion, 1987, voir en particulier p. 81-82 (chap. II), p. 100-101 (chap. V), p. 120 (chap. VII), p. 157 sq. (chap. XII), ainsi que, dans l'introduction, « L'espace » et « La ballade illyrienne ».

15. *Le Vampire*, nouvelle traduite de l'anglais de Lord Byron par H. Faber, Paris, Chaumerot Jeune, 1819.

Une chose étrange, c'est que les hommes les plus simples, les moins intéressés à tromper, c'est que des hommes naturels, des sauvages qui n'auraient aucun avantage à tirer d'une maladie supposée, confessent le *vampirisme*, et s'accusent avec horreur de ce crime involontaire de leur sommeil. Souvent un malheureux paysan dalmate, affaibli par une longue et morne mélancolie, hâve, décharné, mourant, se résout enfin à mettre un terme à son affreuse infirmité. Armé de la faucille des moissons, il profite de l'absence de ses enfants pour se couper les jarrets. La famille éplorée qui l'a retrouvé baigné dans son sang, le pope qui est venu lui apporter les secours de la religion, s'informent en tremblant du motif de cette action désespérée. « Vous ne savez pas, leur dit-il ; mais cela est fini. Je n'irai plus troubler le repos des morts, fouiller les fosses des cimetières pour en exhumer les cadavres, ou, ce qui est plus affreux encore, sucer le sang des enfants nouveau-nés dans leur berceau... Seulement, n'oubliez pas, quand vous descendrez mon corps dans sa dernière demeure, de traverser mon cœur avec un pieu, et de me fixer ainsi à la terre de la sépulture ». On le réconcilie, on le bénit. Sa maladie se calme ; enchaîné sur la natte qu'il ne quittera plus que pour passer au tombeau, il cesse de rêver ses excursions nocturnes et ses horribles festins. Ce n'est plus à lui qu'on impute la violation des cercueils ; et quand un enfant à la mamelle, miné par une maladie secrète, voit sa vie s'éteindre sur le sein de sa mère, ce n'est plus lui qu'on accuse d'avoir tari, dans l'accès d'une soif exécrable, le sang de cette pauvre victime. La maladie terrible que je viens de peindre s'appelle en esclavon le *smarra*. Il est probable que c'est la même que nous appelons en français *cochemar* [sic], et l'étymologie ne paraîtrait pas trop forcée, quand l'analogie serait moins sensible dans les choses. En effet, le *vampirisme* est probablement une combinaison assez naturelle, mais heureusement très rare, du somnambulisme et du *cochemar*<sup>16</sup>.

Ce qui est intéressant ici, ce n'est pas seulement l'explication rationnelle du vampirisme comme combinaison de somnambulisme et de *smarra* (mot que Nodier utilisera, en 1821, pour titre d'un de ses contes les plus connus), mais le recours à l'exemple des paysans dalmates. Cet exemple permet à Nodier de *s'autoriser* à donner son avis sur la question du vampirisme : il rappelle à ceux qui lisent aussi le *Journal des Débats* qu'il parle en connaissance de cause. Et ceci d'autant plus qu'il a été en contact personnel avec des autochtones atteints de vampirisme, comme la suite le précise :

Parmi les infortunés qui sont en proie à cette dernière maladie, il en est beaucoup, au moins parmi ceux que j'ai pu consulter, dont l'accès ressemble à une scène de *vampirisme*<sup>17</sup>.

Suivant des procédures que François Flahault a analysées dans *La Parole intermédiaire*, il est évident que Nodier se donne ici une *place* lui garantissant un droit de parole en matière de vampires — tel le stagiaire appelé à parler de la chasse au sanglier, dont Flahault montre qu'il ne parvient à mobiliser l'intérêt du groupe que lorsqu'il énonce « Moi j'étais

16. Ch. Nodier, *Mélanges de littérature et de critique*, op. cit., t. I, p. 409-410.

17. *Ibid.*, p. 410-411.

là »<sup>18</sup>. Dès lors que cette place lui est reconnue, Nodier peut se déplacer d'un vampirisme à l'autre : le vampire byronien échoit en toute légitimité au spécialiste des vampires illyriens.

Ce qu'il dit du *Vampire* de Byron est bien décevant : sous prétexte que « la longueur de l'analyse serait d'une disproportion ridicule avec l'exiguïté [d'une] brochure » qui fait soixante pages<sup>19</sup>, il se contente d'affirmer que les lecteurs ressentiront de la terreur et de la pitié, et il termine son compte rendu en relevant les fautes de français commises par Faber dans sa traduction ! La maigreur de ces considérations prouve que l'article du *Journal des Débats* n'a pas tant pour objet l'analyse du *Vampire* qu'un rusé dispositif illocutoire à travers lequel Nodier s'impose aux lecteurs et autres acteurs du champ littéraire comme maître ès vampires. Il s'agit de *prendre date*, de baliser un domaine exploitable, et la fin de l'article est, de ce point de vue, tout à fait claire : le *Vampire* « offrira, dis-je, tout cet attirail de mélodrame à la Melpomène des boulevards ; et quel succès alors ne lui est pas réservé ! »<sup>20</sup>. Comment mieux annoncer — et se réserver — le mélodrame qui sera tiré du récit de Byron, comment mieux marquer son territoire ? Le compte rendu de la traduction de Faber débouche ainsi sur une appropriation du vampire byronien.

#### DE QUELQUES AVATARS DU VAMPIRE

Cette appropriation se concrétise, au début de l'année 1820, par la publication d'un roman qui porte le titre suivant : *Lord Ruthwen, ou les Vampires, roman de C.B. publié par l'auteur de Jean Sbogar et de Thérèse Aubert* (Paris, Ladvoctat). Il faut préciser que l'indication paratextuelle « roman de C.B. » est en toutes petites lettres. Derrière ces initiales se cache Cyprien Bérard, l'auteur du roman ; Nodier, comme l'indique la mention « publié par », n'en est que l'éditeur. Le mécanisme qui avait présidé à la publication du *Vampire* de Byron-Polidori se répète : de même que Polidori avait été dépossédé de sa nouvelle au profit de Lord Byron, dont la célébrité était un gage de succès commercial, de même Cyprien Bérard se voit supplanté par Nodier. La récente notoriété de « l'auteur de

18. F. Flahault, *La Parole intermédiaire*, Paris, Seuil, 1978, p. 68 : « La mention du poste qu'il a effectivement occupé au cours de telle chasse au sanglier lui permet en fait de formuler indirectement, pour lui et pour ceux qui l'écoutent, la place d'où il peut effectivement parler et être écouté », cette place étant déterminante dans tout acte de communication : « toute parole, si importante que soit sa valeur référentielle ou informative, se formule aussi à partir d'un "qui je suis pour toi, qui tu es pour moi" » (p. 50).

19. Ch. Nodier, *Mélanges...*, p. 414.

20. *Ibid.*, p. 417.

*Jean Sbogar* » (en grandes lettres dans le titre)<sup>21</sup> devait assurer des ventes que n'aurait jamais procurées le nom trop peu connu de Cyprien Bérard<sup>22</sup>. On me dira que, de même que la désappropriation de Polidori avait été le fait de l'éditeur du *New Monthly Magazine*, celle de Cyprien Bérard était imputable au libraire Ladvocat. Certes, mais rien n'obligeait Nodier à s'y prêter. A cet égard, la lettre ouverte qu'il adresse au *Drapeau blanc* (quelle meilleure enseigne pour se blanchir ?) semble bien fonctionner sur le mode de la dénégation et, loin de le disculper, paraît aggraver son cas :

[...] Il y a quelques mois qu'un de mes amis m'ayant prié de lui servir d'intermédiaire auprès d'un libraire pour la vente d'un roman intitulé : *Lord Ruthwen ou les Vampires*, je présentai l'auteur et le manuscrit à M. Ladvocat, qui ne consentit à faire l'acquisition de cet ouvrage que sur la permission que je lui accordai de m'en annoncer comme l'éditeur. Le désir d'obliger deux personnes, et quelques autres considérations parmi lesquelles il est juste de me tenir compte du peu d'importance que j'attache à mon nom littéraire, me décidèrent à cette concession, dont les résultats ne pouvaient me nuire en aucune manière. J'apprends seulement à l'instant que M. Ladvocat a pris l'incroyable licence de porter mon nom jusque sur le titre de ce livre, non comme éditeur, mais comme auteur, supercherie injurieuse à l'auteur même, que le succès de son ouvrage décidera sans doute à abjurer l'anonyme; supercherie d'autant plus inconcevable enfin, que M. Ladvocat a la conviction très intime que je n'ai contribué à ce roman que des quatre pages de préface que j'ai accordée, à ses instances, et de quelques corrections TYPOGRAPHIQUES ; ce que j'atteste SUR L'HONNEUR.

Je compte assez sur la bienveillance... [...] <sup>23</sup>

S'il accorde si peu d'importance à son « nom littéraire », pourquoi proteste-t-il ? Et s'il s'agit de marquer ses distances, ce n'est pas le faire que de laisser croire au lecteur que ce nom figure sur la couverture du roman, alors que l'indication « publié par » n'implique pas une paternité du texte. D'autre part, comme Nodier avait déjà nié être « l'auteur de *Jean Sbogar* », attribué pendant un certain temps à Mme de Krüdener ou à Benjamin Constant, sa protestation ne pouvait manquer d'être suspecte. Notons encore que le libraire Ladvocat répliqua qu'il était disposé à montrer à qui le voudrait le contrat signé par Nodier<sup>24</sup>.

Tout en sachant que de tels dispositifs de retrait (masques, fictions de transmission, etc.) sont constants dans son œuvre, on peut peut-être interpréter l'ambivalence de sa position à l'égard de *Lord Ruthwen ou les*

21. Ce roman avait connu un regain de succès à partir du moment où le journal *La Renommée* (*sic*) avait annoncé que Napoléon l'avait lu (et annoté) dans son exil à Sainte-Hélène.

22. Cyprien Bérard était directeur du Vaudeville. Sur la curieuse fatalité qui veut que les auteurs de littérature vampirique soient vampirisés par leurs éditeurs ou d'autres auteurs, voir mon article « Les vampires littéraires », *Littérature*, 75, 1989.

23. *Le Drapeau blanc*, samedi 26 février 1820.

24. Cf. Charles Weiss, *Journal 1815-1822*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1972, p. 282, 2 mars 1820 : « M. Nodier désavoue son dernier roman mais le libraire Ladvocat à qui il a vendu son manuscrit offre de faire voir le marché passé entre eux revêtu de la signature du noble auteur ».

*Vampires* autrement que par son goût invétéré du dédoublement ou de la mystification. Nodier n'a pas tellement intérêt à assumer ce roman écrit à la diable et mal construit, qui dévide de façon confuse des histoires de vampires au gré du (mince) fil conducteur d'une poursuite de Lord Ruthwen par ses victimes. Cependant, comme ce texte est donné explicitement pour la suite du *Vampire* de Byron<sup>25</sup>, il y a quelque profit à s'inscrire dans son sillage. Patronner *Lord Ruthwen* — et c'est ce que Nodier fait, à tout le moins, en en rédigeant la préface — c'est devenir le continuateur de l'illustre écrivain anglais, c'est *prolonger Byron*<sup>26</sup>. Mais c'est, surtout, gérer l'héritage de Byron : s'affirmer comme celui qui contrôle les productions issues de ses œuvres et qui a, en particulier, la mainmise sur les avatars de son *Vampire*, fussent-ils de pauvres performances comme *Lord Ruthwen*...

Il n'est dès lors pas étonnant qu'on retrouve Nodier, avec Carmouche et Jouffroy, parmi les rédacteurs du mélodrame *Le Vampire*, dont la première représentation eut lieu le 13 juin 1820 au Théâtre de la Porte Saint-Martin et qui fut publié la même année chez Barba<sup>27</sup>. Ce mélodrame, dont l'intrigue est calquée pour l'essentiel sur celle du *Vampire* de Byron, connut un tel succès qu'il fut repris en 1823. Il donna lieu, surtout, à une multitude d'imitations : « il n'était pas de petit théâtre qui ne voulût avoir son *Vampire* », écrit un historien de la littérature cité par Yovanovitch, et il énumère *le Vampire* de Scribe et Mélesville, *Les Trois Vampires*, de Brazier, Gabriel et Armand, ainsi que des parodies : *Le Vampire*, mélodrame en trois actes, paroles de M. Pierre de la Fosse, de la rue des Morts, *Cadet Buteux au Vampire* de Désaugiers, auxquels Yovanovitch ajoute lui-même sept titres<sup>28</sup>.

Le théâtre de boulevard assure à cette époque des gains substantiels aux auteurs qui le pratiquent, mais c'est au détriment de leur prestige

25. « C'est la vogue extraordinaire de ce roman qui a fait naître le projet de lui attacher la suite que nous publions aujourd'hui ». Ch. Nodier, *Lord Ruthwen ou les Vampires*, réimpr. de l'éd. originale, Marseille, Laffitte Reprints, 1978, « Notes des Vampires », second volume, p. 186. J'ai étudié ce roman dans « Les déplacements du vampire romantique », *Dracula, Cahiers de l'Herne*, 68, 1997.

26. Réagissant aux critiques qui l'accusaient d'avoir démarqué *Le Corsaire*, Nodier s'était livré, dans la préface de *Jean Sbogar*, à toute une gymnastique pour prouver que son roman avait été conçu avant la publication du texte de Byron (cf. *Portraits de la Révolution et de l'Empire*, Tallandier, 1988, t. 2, p. 242 : « ... ce fameux Jean Sbogar, dont les journaux de Paris ont si bien prouvé que j'avais volé le type à lord Byron, par anticipation, sans doute »). Anticipation ou continuation, il s'agit de toute manière de s'identifier à Byron. Notons encore que Nodier a préfacé l'édition de Byron en 8 volumes publiée par A. Pichot en 1822 chez Ladvoat.

27. Une édition critique en a été procurée récemment par Ginette Picat-Guinoiseau (Ch. Nodier, *Œuvres dramatiques*, I, Droz, 1990).

28. V. M. Yovanovitch, *op. cit.*, p. 321. Il ne faut pas oublier non plus les opéras : dans sa thèse, *Nodier et le théâtre* (Champion, 1990, p. 314-321), G. Picat-Guinoiseau en analyse trois, ceux de Mengal (1825), Marschner (1828) et Lindpainter (1828).

symbolique, que seule peut leur acquérir la reconnaissance de la « sphère de production restreinte » et que compromet par contre cette participation à la « sphère de grande production » (pour employer le vocabulaire de P. Bourdieu). Nodier veut profiter de la manne que représente l'exploitation du « créneau » vampirique au théâtre, mais il est en même temps soucieux de ne pas entacher, par cette contribution à la littérature populaire, l'image de fin lettré qu'il est en train de se constituer et qui le conduira à l'Académie. C'est pourquoi ses collaborations au mélodrame (et il y en a plusieurs) restent anonymes et c'est également pourquoi le mélodrame du *Vampire* n'est pas signé par ses auteurs. Mais cette volonté d'anonymat est contrebalancée, dans le cas particulier, par le désir d'« attacher » une fois de plus son nom à une entreprise qui a le vampire pour objet, de se poser une fois de plus en *répondant* privilégié des vampires, qu'ils soient illyriens ou byroniens, romanesques ou mélodramatiques.

C'est dans cette perspective, me semble-t-il, que doit être comprise la curieuse scène qu'Alexandre Dumas raconte dans ses *Mémoires* (chap. LXXIII à LXXVIII). Comme j'ai eu l'occasion ailleurs de l'analyser dans le détail<sup>29</sup>, je me contenterai d'en rappeler les grandes lignes. Dumas raconte qu'assistant, un soir de 1823, à une représentation du *Vampire* au Théâtre de la Porte Saint-Martin, il se trouva à côté d'un personnage bizarre qui lui parla d'Elzévirs, de vampires et de toutes sortes de sujets — dont le *rotifère*, animalcule ressuscitable à volonté. Ce voisin, non seulement se plongea dans la lecture d'un livre de cuisine pendant une partie du spectacle, mais en chahuta ensuite la représentation, d'abord par des remarques à voix haute sur la grammaire de certaines répliques, puis par des sifflets qui eurent pour conséquence qu'on l'expulsa *manu militari* du théâtre avant la fin de la pièce. Dumas ajoute qu'il n'apprit l'identité de son voisin que le jour suivant, par la lecture des journaux : le spectateur intempestif qui avait troublé la représentation du *Vampire* n'était autre qu'un des auteurs de la pièce, Charles Nodier !

A première vue, son comportement paradoxal peut passer pour une manifestation de désappropriation. C'est se désolidariser des autres collaborateurs et rejeter sa pièce que d'en fustiger les défauts et en perturber la représentation. Mais cette mise à distance n'est qu'apparente : de fait, en l'interrompant et en le sifflant, Nodier marque indirectement que *Le Vampire* lui appartient ; il se comporte en propriétaire et se désigne comme auteur aux dépens de Carmouche et Jouffroy. Entérinée par la presse, cette sorte de signature *a posteriori* lui permet de s'exhiber officieusement comme *maître d'œuvre* en matière de vampires, et ceci sans avoir à exposer officiellement son nom. En somme, avec *Le Vampire*,

29. Voir « Les vampires littéraires », art. cité, p. 99-101.

il gagné sur le double tableau des bénéfiques pécuniaires et du profit symbolique.

Les *Mémoires* de Dumas confirment en outre l'efficacité, sur ses contemporains, de sa légitimation illyrienne. Les références à son séjour en Illyrie et à la littérature slave que Nodier a progressivement intégrées à son œuvre ont eu l'effet qu'il escomptait sur les lecteurs : faire prendre un savoir livresque pour une expérience existentielle. Les réponses que Dumas prête à son initiateur témoignent de cette confusion :

- [...] vous paraissez parler des vampires comme s'ils existaient réellement ?
- Sans doute qu'ils existent.
- En auriez-vous vu, par hasard ?
- Certainement que j'en ai vu !
- [...]
- Où cela ?
- En Illyrie.
- En Illyrie ? Ah ! vous avez été en Illyrie ?
- Trois ans.
- Et vous y avez vu des vampires ?
- Vous savez que c'est la terre classique des vampires, l'Illyrie, comme la Hongrie, la Serbie [*sic*], la Pologne<sup>30</sup>.

On aura remarqué que les neuf mois du séjour illyrien sont devenus trois ans, accroissement qui doit être proportionnel à l'autorité acquise par Nodier dans les choses d'Illyrie.

Dumas place ensuite dans la bouche de son interlocuteur une série d'histoires de vampires dont le lecteur s'aperçoit vite qu'elles ne sont que des resucées (c'est le cas de le dire) des récits de Dom Calmet dans son *Traité des apparitions*. D'ailleurs, Nodier lui-même est censé renvoyer Dumas à cet ouvrage à propos du « fait avéré » de la transformation des vampires passifs en vampires actifs (« Lisez le *Traité des apparitions...* de dom Calmet, tome II, pages 41 et suivantes... »<sup>31</sup>). L'auteur des *Mémoires* recourt, comme souvent dans son œuvre, à ce qu'on pourrait appeler la tactique du paratonnerre, rapportant un détail de son texte à un ouvrage précis pour mieux détourner l'attention et cacher qu'il pille cet ouvrage en long et en large.

Mais en prêtant à Nodier des récits qu'il copie à l'évidence dans Dom Calmet, Dumas ne nous trompe pas complètement. Malice de sa part ou pure coïncidence, il pointe vers l'ouvrage de Nodier qui, après son mélodrame et *Smarra*, où le thème n'est traité que par allusion, est l'étape suivante de son parcours vampirique : les *Infernaliana, ou anecdotes, petits romans, nouvelles et contes sur les revenants, les spectres, les démons et*

30. A. Dumas, *Mes Mémoires*, éd. Pierre Jossierand, Laffont, coll. Bouquins, 1989, t. I, ch. LXXVI, p. 558.

31. *Ibid.*, p. 559.

*les vampires. Publié par Ch. N.* (Sansou, Nadau, 1822). Ce recueil étant pour une bonne part une compilation de récits empruntés à Dom Calmet (cinq), à Langlet-Dufresnois (quatre) et à d'autres<sup>32</sup>, Dumas n'a donc pas tort de représenter Nodier embouchant la voix de son maître Dom Calmet. Il faut cependant préciser que les *Infernaliana* ne font en cela qu'imiter de nombreuses compilations du même type (n'oublions pas que c'est après avoir lu l'un de ces recueils, intitulé *Fantasmagoriana*, que Byron, les époux Shelley et Polidori se mirent à inventer des récits qui devinrent, l'un *Le Vampire*, l'autre *Frankenstein*).

Il est symptomatique que cette compilation, qui procède à l'évidence d'une commande d'éditeur désireux de satisfaire la demande du public, ait été confiée à Nodier : comme si ce dernier possédait le monopole de la thématique vampirique (ainsi d'ailleurs que d'autres thématiques fantastiques : fantômes, êtres démoniaques, etc.) et comme s'il lui revenait d'administrer, c'est-à-dire de faire valoir à son profit, non plus seulement l'héritage byronien du vampire, mais aussi les textes des anciens vampirologues.

Cependant, le cœur n'y est plus. Les *Infernaliana*, qui sont le dernier texte « vampirique » de Nodier, se ferment sur un chapitre qui est une véritable palinodie<sup>33</sup>, les « Facéties sur les vampires ». Le compilateur y cite un fragment d'une parodie de son propre mélodrame (*Les Trois vampires* des Variétés) et des passages du fameux article « Vampires » du *Dictionnaire philosophique*, en particulier le dernier paragraphe, qui consacre la disparition des vampires (« nous n'en avons plus »). Ces citations sont suivies d'une « Conclusion » par laquelle Nodier réfute leur existence, au moyen d'ailleurs des mêmes arguments que Voltaire : les témoignages ne sont pas crédibles, les corps découverts « encore frais » ont été conservés par la nature du terrain dans lequel ils étaient enterrés ou par leur maladie, enfin Dieu qui est « clément et juste » ne prendrait pas plaisir à nous épouvanter par des apparitions.

Ainsi la boucle est bouclée, et nous voici revenus à la position de Nodier avant son départ pour l'Illyrie, telle qu'elle apparaît à travers la notice « Redivive » que j'avais citée au début. Cette position, il ne l'a en fait jamais quittée, et son exploitation du thème du vampire n'a jamais coïncidé avec une quelconque croyance en leur existence. Certes, le vampire est rapporté au cauchemar, au domaine du rêve, et l'on me dira que pour un écrivain qui a été le précurseur de « l'épanchement du songe dans la vie réelle » (Nerval), cette existence onirique du vampire peut être plus

32. Voir la préface d'H. Juin à la rééd. des *Infernaliana*, Belfond, 1966.

33. Jean Larat avait déjà appliqué ce terme aux « Notes des vampires » qui concluent *Lord Ruthwen*, dans lesquelles il voyait un reniement du romancier par le critique « homme de goût » (*op. cit.*, p. 128).

réelle qu'une existence « avérée ». Ce serait oublier cette autre dimension, plus prosaïque, sur laquelle j'ai choisi d'insister ici, du vampire comme objet de commerce, détaché, du coup, de l'empire des cauchemars et ramené à sa « réalité » d'être de papier. Mais les deux dimensions ne s'excluent pas : il n'y a pas de littérature sans papier, ni de rêves sans commerce littéraire — comme Nodier le confirme lui-même dans la préface de *Smarra* : « Un jour ma vie changea, et passa de l'âge délicieux de l'espérance à l'âge impérieux de la nécessité. Je ne rêvais plus mes livres à venir, et je vendais mes rêves aux libraires »<sup>34</sup>.

Plutôt que sur le contenu de ces rêves, ou de ces cauchemars, mon propos a donc porté sur le commerce qu'ils avaient suscité. Ce qui m'intéressait avant tout était d'essayer de montrer dans quelles conditions un thème littéraire pouvait être investi par un écrivain, au terme de quelles procédures ce dernier pouvait s'autoriser à le mettre en œuvre et se l'approprier<sup>35</sup>. Le cas de Nodier et de son « vampirisme » est exemplaire et même, à certains égards, caricatural : pressentant en eux un thème « porteur » qui peut lui procurer des succès littéraires, il fait main basse sur les vampires et, suivant la formule élégante de Jean Larat, « se découvre après coup une compétence ancienne sur le sujet, à cause de son voyage en Illyrie »<sup>36</sup>. Exploitant dès lors le filon vampirique, il en fait un véritable fonds de commerce. Il « verrouille » le thème et s'en assure le monopole. Les *Infernaliana* marquent la fin de cette exploitation méthodique, Nodier se contentant par la suite d'évoquer brièvement les vampires dans l'article « De quelques phénomènes du sommeil » et dans un petit récit, « Le Docteur Guntz », publié dans les *Soirées littéraires de Paris* en 1832. Pourquoi cet abandon, alors même que la vogue du vampire est loin d'être retombée ? On peut imaginer que Nodier avait le sentiment d'avoir épuisé la *veine* vampirique, mais il est plus probable qu'il s'efface devant un nouveau maître ès vampires, apparu en 1827 sur la scène littéraire, Mérimée. En publiant *La Guzla*, ce dernier s'impose avec les mêmes armes que son prédécesseur et le supplante sur le terrain même dont il s'était réclamé :

Plus qu'un autre, peut-être, j'étais en état de faire cette traduction. J'ai habité fort jeune les provinces illyriques. Ma mère était une Morlaque de Spalatro, et,

34. Ch. Nodier, *Smarra, Trilby et autres contes*, éd. J.-L. Steinmetz, G.-F., 1980, p. 76.

35. Ceci dit, je sais que la littérature est autre chose que des histoires de boutique et que je ne rends pas justice ici à ce qui fait l'intérêt profond de la contribution de Nodier : la part d'*écriture* qui entre dans ses réécritures, la richesse des composantes esthétiques et fantasmatiques de cette écriture, etc. La tendance étant, à cet égard, habituellement plutôt à la mythification, il n'était peut-être pas mauvais d'éclaircir des aspects plus prosaïques, mais non moins déterminants, de la création littéraire. Remettre l'église au milieu du village, en quelque sorte, mais aussi en finir avec une image convenue de Nodier, *désangéliser* le « bon Nodier » !

36. J. Larat, *op. cit.*, p. 127.

pendant plusieurs années, j'ai parlé l'illyrique plus souvent que l'italien. Naturellement grand amateur de voyages, j'ai employé le temps que me laissaient quelques occupations assez peu importantes, à bien connaître le pays que j'habitais ; aussi existe-t-il peu de villages, de montagnes, de vallons, depuis Trieste jusqu'à Raguse, que je n'aie visités. J'ai fait même d'assez longues excursions dans la Bosnie et l'Herzégovine, où la langue illyrique s'est conservée dans toute sa pureté, et j'y ai découvert quelques fragments assez curieux d'anciennes poésies<sup>37</sup>.

Avec Mérimée, puis Gautier, Dumas, Féval, commencent d'autres négoce « vampiriques ». Dans le vaste marché qui s'ouvre à la littérature vampirique, le mérite de Nodier est d'avoir opéré les premières transactions qui devaient assurer la fortune du thème. D'avoir achalandé en vampires, en auteurs et en lecteurs ce que Musset appelait la « boutique romantique ».

37. P. Mérimée, *La Guzla et dernières nouvelles*, éd. E. Marsan, Le Divan, 1928, préface de la première édition, p. 7-8.